

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL  
DU GOUVERNEMENT

COPIE

REPUBLIQUE DU CONGO  
Unité\*Travail\*Progrès

Décret n° 2018 - 459 du 15 décembre 2018  
portant nomination du secrétaire général adjoint de la Cour  
constitutionnelle

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu la loi organique n° 28-2018 du 7 août 2018 portant organisation et fonctionnement de la  
Cour constitutionnelle ;

Vu le décret n° 2017-371 du 21 août 2017 portant nomination du Premier ministre, chef du  
Gouvernement ;

Vu le décret n° 2017-373 du 22 août 2017 portant nomination des membres du  
Gouvernement ;

En Conseil des ministres,

DECRETE :

Article premier : Monsieur Emmanuel POUPET est nommé secrétaire général adjoint de la  
Cour constitutionnelle

Article 2 : Monsieur Emmanuel POUPET percevra le traitement fonctionnel prévu par les  
textes en vigueur.

Article 3 : Le présent décret qui prend effet à compter de la date de prise de fonctions de  
monsieur Emmanuel POUPET, sera enregistré et publié au Journal officiel de la République  
du Congo./-

Fait à Brazzaville, le

  
15 décembre 2018

Denis SASSOU-N'GUESSO. -

Par le Président de la République,

Le Premier ministre, chef du  
Gouvernement,

  
Clément MOUAMBA. -

Le ministre de la justice et des droits  
humains et de la promotion des peuples  
autochtones,

  
Aimé Ange Wilfrid BININGA. -

Le ministre des finances et du budget,